



## 1. CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

Membres présents et représentés : 15

## 2. TRANSFERT de la ZONE D'ACTIVITES des MARNIERES à la CAGB

La **CAGB** a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités des **Marnières**, située sur la commune de **Chalezeule**. Pour réaliser cette zone, la **CAGB** et **Chalezeule** sont convenues du transfert d'une parcelle de cette commune à la **CAGB**. L'acquisition du terrain sera réalisée pour un montant de 55 000€ ; les frais de notaire étant estimés à 2 000€.

La **commune d'Auxon Dessus** faisant partie de la **CAGB** a obligation de se prononcer sur les modalités de ce transfert qu'elle valide.

## 3. TRANSFERT des CERTIFICATS d'ECONOMIES d'ENERGIE au SYDED

La commune poursuit son effort pour réaliser des **économies d'énergie** en installant un éclairage public performant. Sept candélabres « **économes** » ont été implantés chemin de Vaux et chemin du Moulin. Les **CEE** (Certificats d'Economies d'Energies) ainsi générés sont transférés au **SYDED** (Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs) pour rétribution (se référer au bulletin n°64 de juin 2012).

## 4. PARTICIPATION FINANCIERE à la PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE des AGENTS COMMUNAUX

Au vu d'un décret paru en **novembre 2011**, la Commune a obligation d'assurer partiellement la prise en charge de la protection sociale complémentaire de ses agents communaux.

Après délibération du Conseil d'Administration du **Centre de Gestion du Doubs** en **septembre 2012**, un avis favorable a été émis par la commission technique paritaire en octobre.

**Pour le risque santé** : la participation financière sera accordée exclusivement aux contrats labellisés et de la manière suivante

- **Agents de moins de 30 ans : 9€**
- **Agents de 30 à 50 ans : 12€**
- **Agents de plus de 50 ans : 17€**

Ce montant sera révisé chaque année sur les bases de l'indice **PMSS** (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale) au prorata du temps de travail effectué.

**Pour le risque prévoyance** : la participation sera accordée exclusivement au contrat collectif proposé par **APRIONIS Humanis** assurée par la **COLLE team**.

Le montant de la participation est fixé à **5€** par agent et sera calculé au prorata du temps de travail effectué.

## 5. RECENSEMENT de la POPULATION en 2013 Chacun de nous compte.

En partenariat étroit avec les communes, **l'Insee** organise le recensement de la population. L'objectif : déterminer la démographie de la **France** pour mieux s'adapter à ses besoins.

Notre commune comptant moins de **10 000 habitants**, le recensement complet du village débutera à partir du **17 janvier 2013**. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, 8% des adresses sont recensées chaque année.

**M. André GAUDEY**, nommé Coordonnateur Communal par la municipalité, sera chargé de la préparation et de la réalisation des opérations.

**Deux agents recenseurs munis d'une carte d'accréditation se présenteront chez vous pour déposer les questionnaires de recensement.**

Chaque agent sera rémunéré à raison de :

- **1.13€/logement**
- **1.72€/habitant**

Merci de l'accueil cordial que vous voudrez bien leur réserver.

## **6. IMPRESSION et EDITION du LIVRE de M. FAINDT**

Lors des « **vœux du Maire** » le **dimanche 6 janvier 2013**, **Serge Rutkowski** sera en mesure de vous présenter le **livre conçu par Roger FAINDT sur notre village**.

Afin de réaliser cet ouvrage, l'auteur a puisé sa documentation à **Besançon** auprès des Archives Municipales, du **Diocèse** et de l'**Académie des Sciences Lettres et Art**.

Il n'a pas négligé la rencontre avec les habitants du village susceptibles de lui rapporter souvenirs ou anecdotes.

Ce livre scrupuleusement illustré permettra aux lecteurs de mieux connaître **AUXON-DESSUS** depuis une centaine d'années.

**Roger FAINDT** ayant terminé la rédaction du document, nous abordons la phase de publication.

Le choix du graphiste s'est porté sur **Mr Paul ROYER**, qui, moyennant un coût de **500 € HT.**, effectuera la mise en pages en y intégrant de nombreuses photos.

Le devis de l'imprimerie **SCHRAAG** chargée de l'édition de **500 exemplaires**, est fixé à **3456 € HT.**

Un tirage de **100 exemplaires supplémentaires** entraînera un coût de **147€ HT.**

Ce bel ouvrage sera à votre disposition et mis en vente au prix de **15 €.**

## **7. INSTALLATION d'un PANNEAU LUMINEUX**

Comme annoncé lors d'une réunion publique le panneau d'information électronique sera installé avant la fin de l'année **rue du Coteau**. Il sera lisible en venant du rond-point vers le cœur du village.

La réalisation a été confiée à l'entreprise **CHARVET INDUSTRIE**, qui, avec un devis de **10 290 €/HT** et un contrat de maintenance à **660 €/an** dont la première année gratuite s'est avérée la plus compétitive.

Nous pourrions ainsi **communiquer** de façon plus rapide et réactive avec la population bien que, dans un premier temps, les travaux routiers sur cet axe nous en priverons, ce que nous déplorons.

## **8. PROJET de FUSION des COMMUNES d'AUXON-DESSUS et DESSOUS**

Nous avons lancé une réflexion courant **juin 2012** sur une éventuelle fusion entre **Auxon-Dessus** et **Auxon-Dessous** sous la forme de création d'une **commune nouvelle**.

Le **29 octobre 2012** les deux conseils municipaux se sont rencontrés afin de réfléchir sur l'éventualité d'un avenir commun.

La proximité géographique, culturelle et sociale de nos communes renforce ce projet identitaire de partage et de développement conjoints. Cette volonté a déjà trouvé une première réalisation depuis 15

ans dans la création d'une école intercommunale qui fédère les familles des **deux Auxon**. Les associations locales regroupent indifféremment les habitants des deux communes dans leurs activités. Cette évolution vers un destin unique se trouve aujourd'hui considérablement confortée avec l'implantation de la gare de **Besançon Franche-Comté TGV** sur nos territoires.

Nous sommes ainsi inéluctablement voués à envisager un développement et un avenir commun. La volonté des élus porteurs de ce projet est de fédérer les communes actuelles en un territoire unique, viable et cohérent. Nous renforcerons ainsi la représentation de cette nouvelle agglomération et de ses habitants en pesant plus fort auprès de **l'État**, des **collectivités locales** et des **EPCI** (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Nos objectifs sont :

- mettre en commun et rationaliser les moyens
- se doter d'une politique d'aménagement du territoire efficace et cohérente. Cette réflexion commune sur le **PLU** est déjà existante
- Avoir une gestion administrative unique
- Améliorer et développer le service public grâce à la mutualisation du potentiel humain et des moyens matériels
- Avoir des infrastructures et des bâtiments communaux regroupés donc moins coûteux
- Par ces actions dégager des économies
- Avoir une équité d'accès aux équipements sportifs et culturels pour tous

Nous projetons de nous rapprocher de la municipalité **d'Auxon Dessous** pour définir une charte constitutive de cette commune nouvelle pour ensuite lancer les procédures finalisant cette création.

## **9. POSITION DE LA COMMUNE POUR LA TCFE DU SYDED**

Lors de la délibération du 27/06/2011 la commune s'était positionnée pour un taux de redevance au **SYDED** de 0 %. (Syndicat Mixte d'Électricité du Doubs)

Suite au vote du comité syndical du **SYDED** le **26/09/2012**, la mise en place de la **TCFE** (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) au coefficient 8.28 devrait s'appliquer à compter du **1er janvier 2013** dans les communes de moins de **2 000** habitants.

L'augmentation de cette taxe impactera fortement la facture énergétique déjà élevée des ménages dans une conjoncture économique et sociale difficile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rejeter la décision du **SYDED** et lui demande l'abrogation de cette taxe qui alourdirait les factures d'électricité de **8,28%**.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **ETAT CIVIL**

#### **Mariage :**

le 10/11/12, Mlle **Naouel BEN ATTIA** et M. **Richard DI GUISTO**

le 17/11/12, Mlle **Elodie BEAUDRY** et M. **Sébastien MARADAN**

le 01/12/12, Mme **Catherine CONAN** et M. **Jean-Marie ROUX**

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

Pour voter il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. Vous devez effectuer cette démarche

- si vous avez changé de domicile.
- si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous aurez 18 ans avant le **28/02/2013**

Il est important de le faire au plus tard le dernier jour ouvrable de l'année 2012. N'hésitez pas à téléphoner en mairie pour de plus amples renseignements.

**ATTENTION : FERMETURE du SECRETARIAT de MAIRIE  
du lundi 24 décembre au mercredi 2 janvier inclus  
Permanence le vendredi 28 décembre de 13h30 à 16h30.**

## **NOEL DES JEUNES**

Notre jeunesse n'est pas toujours très raisonnable et ses « jeux » s'accompagnent encore trop souvent de dégradations. Nous l'avons encore constaté au cours de l'année 2012. Ces agissements ne concernent qu'une minorité d'entre eux mais hélas souvent les mêmes.

**La Municipalité ne souhaitant pas pénaliser l'ensemble des jeunes, décide donc cette année encore d'offrir à vos enfants une place de cinéma s'ils ont entre 3 et 18 ans.**

**S'ils sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 2009**, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans la salle des fêtes de la mairie **les 19 et 20 décembre de 18h à 19h.**

Les parents devront se munir du **livret de famille**, les adolescents d'une **pièce d'identité**.

Nous vous remercions de diffuser cette information le plus largement possible

### **ATTENTION**

**LA REMISE DES PLACES SERA DEFINITIVEMENT CLOTURÉE LE 20 à 19h00**

## **REPAS DES ANCIENS**

Ce moment de convivialité offert aux anciens du village aura lieu **le 12 janvier 2013**. Notez-le dans vos agendas. Les invitations vont arriver sous peu dans vos boîtes à lettres. Un bus sera mis à disposition pour le transport jusqu'au restaurant ; nous savons que vous appréciez cette facilité.

Si l'un de vous croit être oublié qu'il n'hésite pas à téléphoner en mairie et qu'il nous pardonne d'avance pour ce désagrément.

## **MARCHE DE NOEL**

Salle des Fêtes du village, le Comité des Fêtes organise le 4<sup>ème</sup> anniversaire de son Marché de Noël le **samedi 8 décembre de 17h à 22 heures**.

De nombreux artisans vous feront découvrir leurs talents, vous pourrez également vous restaurer.

Des emplacements sont encore disponibles, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de

Danielle Renaudin :

Tel : 06 06 55 50 18 ; mail : renaudindanielle@yahoo.fr

**Venez nombreux saluer le Père Noël qui sera présent dès 18h00 avec des papillotes plein les poches et aussi faire une photo en sa compagnie.**

## VŒUX DU MAIRE

Ne dérogeant pas à la tradition, le Maire, entouré de son conseil, présentera ses vœux aux habitants de la commune le dimanche

6 janvier 2013

à 11 heures

salle des sports.

À l'issue de son discours, nous trinquerons tous ensemble

En souhaitant que 2013 soit une belle et douce année

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 6 janvier.